Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

Reçu à la Préfecture de la Sarthe
Le : 07 MAI 2026

DCL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trente-un mars s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Bernard LEJEUNE, Béatrice MARTIN, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Sébastien HERIN, Julie LELONG, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, Daniel FRANÇOIS et Cécile COUPE.
Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers présents : 13

Absents excusés : Mme Adèle DOURET ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MELAINE,
Mme Alexandra VINCENT ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc PAVARD.

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE.

DÉLIBÉRATION N°2026-011 : DÉSIGNANT LES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur Jean-Luc PAVARD, 3ème Adjoint au Maire, et Monsieur le Maire présentent le rôle du CCAS au Conseil Municipal et l'articulation avec l'EHPAD.

Monsieur le Maire présente les nouvelles règles quant à l'élection et la nomination des membres du CCAS.

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Vu la délibération n°2026-010 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS. Une seule liste est candidate.

	Liste A
Prénoms et noms des candidats	Alexandra VINCENT
	Annabelle MELAINE
	Cécile COUPE

Publié le : 02/10/2026 18:18 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81103

	Jean Luc PAVARD
	Marc BAUDRY
	Sébastien HERIN

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 (quinze)
- À déduire *(bulletins blancs)* : 0 (zéro)
- Nombre de suffrages exprimés : 15 (quinze)

La liste A a obtenu 15 voix.

Ont été proclamé membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Alexandra VINCENT,
- Annabelle MELAINE,
- Cécile COUPE,
- Jean-Luc PAVARD,
- Marc BAUDRY,
- Sébastien HERIN.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 16 avril 2026,

La secrétaire de séance
Annabelle MELAINE

Le Maire
Damien LEVRARD

MAIRIE DE ST-DENIS D'ORQUES
72 (Sarthe)

Publié le : 02/10/2026 18:18 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81103